



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 42474	De <b>M. Yves Jégo</b> ( Union des démocrates et indépendants - Seine-et-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports, mer et pêche		<b>Ministère attributaire</b> > Transports, mer et pêche
<b>Rubrique</b> > transports aériens	<b>Tête d'analyse</b> > aéroports de Paris	<b>Analyse</b> > emploi et activité. plan de départs volontaires. impacts.
Question publiée au JO le : <b>12/11/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>07/01/2014</b> page : <b>293</b>		

### Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la situation de l'emploi à Aéroports de Paris et sur l'inquiétude des personnels. En effet, la direction de l'entreprise a annoncé un plan de départs volontaires dans lequel 370 postes seraient supprimés. Chacun connaît l'impact économique et social des deux principaux aéroports parisiens dans leur secteur d'implantation et l'importance du nombre d'emplois induits par l'ensemble de leurs activités. Il n'est donc pas difficile d'imaginer les conséquences désastreuses que pourraient susciter une suppression massive de postes, qui serait d'autant plus incompréhensible que cette entreprise publique ne semble pas connaître de difficultés financières majeures, ADP annonçant un trafic en augmentation de 0,5 % en 2013 et un chiffre d'affaires en hausse de 6,2 % sur la même période. Il lui demande donc s'il entend agir pour préserver l'emploi sur les plateformes aéroportuaires parisiennes.

### Texte de la réponse

Aéroports de Paris (ADP) a annoncé la mise en oeuvre d'un plan de départs volontaires qui concernerait un maximum de 370 postes à l'horizon du printemps 2014. L'objectif poursuivi d'amélioration de l'équilibre d'exploitation d'ADP se traduit par cette phase de maîtrise de sa masse salariale pour la période 2011-2015 couverte par le deuxième contrat de régulation économique (CRE 2) conclu avec l'État. ADP avait envisagé une réduction de ses effectifs de 10 % sur 2010-2015. Toutefois, compte tenu des derniers résultats, la réduction envisagée est désormais de 7 %. L'amélioration de l'équilibre d'exploitation aura pour conséquence à terme d'offrir aux compagnies aériennes un service d'exploitation plus performant permettant un allègement des charges de ces compagnies. Le Gouvernement est très attaché au fait que cette évolution ne soit pas une politique de réduction massive d'effectifs mais bien une stratégie de long terme qui permettra de maintenir la dynamique des aéroports parisiens et de leurs effets positifs en termes économique et social pour les territoires voisins. Ainsi, ADP a annoncé en parallèle un plan pluriannuel de recrutement dans les filières accueil (120 collaborateurs) et les métiers techniques et de maintenance (60 collaborateurs). Ce plan doit contribuer à soutenir les efforts actuels de l'exploitant pour améliorer sa qualité de service, autre élément central du CRE 2011-2015, et de première importance pour l'image des aéroports franciliens. Le Gouvernement reste attentif à ce que la combinaison de ces deux actions ait pour résultat de renforcer l'attractivité et la compétitivité d'Aéroports de Paris qui est un enjeu majeur pour les compagnies aériennes et les bassins d'emplois concernés.